



2026 / 67 b

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-HUIT HEURES TRENTE** sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

BOGNIER Olivier – BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUCOURTIL Marc – KALIAKOUDAS Evelyne – LEDANOIS Samuel – MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MONEY Sylvie – MORIN Jean Yves – PARMENTIER Marlène – POINTET André – RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : ANDRIOLLO Corinne à COLLOMB Daniel
DUNAND François à MONEY Sylvie
POULIN Nathalie à DUCOURTIL Marc

EXCUSÉ : BILLIET-PRADES Yves

ABSENTE : GACON Christine

Date de Convocation :
23 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 19
Votants : 21

Monsieur Olivier BOGNIER est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Subvention à l'Office de Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche

Monsieur Samuel LEDANOIS, Président de l'Office de Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche, s'est retiré et a quitté la salle. Il n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Le Président propose que soit attribuée une subvention d'un montant de 1 650 000 € à l'Office de Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche pour assurer son fonctionnement pour l'année 2026.

Il précise les modalités de versement selon la périodicité suivante :

- 450 000 € au 1^{er} mai 2026
- 400 000 € au 1^{er} juillet 2026
- 400 000 € au 1^{er} septembre 2026
- 400 000 € au 1^{er} novembre 2026

Vu la convention d'objectifs et de moyens en date du 28/03/2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE l'attribution de la subvention ci-dessus.

| Pour | Contre | Abstention | NPPV |
|------|--------|------------|----------------------|
| 21 | | | 1 Samuel LEDANOIS |

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le secrétaire de séance,

Olivier BOGNIER

Le Président,

André POINTET.